



Ordonnance de télécom CRTC 2006-202

Ottawa, le 2 août 2006

Le Conseil **approuve provisoirement** les ententes suivantes déposées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Saskatchewan Telecommunications	Entente de services réservés	8340-S22-200609323	le 19 juillet 2006
Shaw Telecom Inc./ Saskatchewan Telecommunications	Entente cadre d'interconnexion pour les ESLC-ESI	8340-S61-200609448	le 21 juillet 2006
TELUS Communications Company/Cogeco Cable Canada Inc.	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-T66-200609331	le 17 juillet 2006

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>